

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 15 MAI 2025

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER Christiane, Maire.

**Date de convocation :** 05 mai 2025.

**Etaient présents à 19h30 :** Mme Carrier Christiane, M. Rigaud-Modelin Romain, Mme Tanchon Lydie, M. Journet Jérôme, Mme Yung Hing Véronique, M. Bouillet Christophe, Mme Sack Caroline.

**Est arrivé à 20h10 :** M. Staiger Antoine.

Mme Tanchon Lydie a été élue secrétaire de séance.

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 8, Présents : 8, **Suffrages exprimés :** Pour : 8, Contre : 0, Absentions : 0

Le Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et de sa publication par affichage en Mairie le 19 mai 2025.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N°2025-19

#### SUBVENTIONS AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE SECTION APICOLE POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

L'Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina nigrithorax*) au niveau régional.

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie via sa Section Apicole est une association chargée d'animer ce dispositif au niveau des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

En 2024, le GDS a sollicité l'ensemble des EPCI de Savoie pour participer au financement de cette lutte contre cette espèce ravageant les colonies d'abeilles mellifères et causant d'importants risques sanitaires pour les populations.

C'est au regard de ses deux enjeux que Grand-Lac, au titre de sa compétence agricole, et ses communes, au regard des risques sanitaires encourus par le développement de cette espèce, ont participé en 2024 au financement du travail mené par le GDS pour l'animation de cette lutte et la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Ainsi, à l'échelle de Grand-Lac au cours de la saison 2024 :

- 1743 fondatrices ont été piégées au printemps,
- 378 signalements de nids ont eu lieu (pour 155 en 2023),
- 84 nids ont été détruits (pour un coût moyen de 218 € par nid) en ayant recours à des désinsectiseurs professionnels,
- 55 nids ont été détruits par des désinsectiseurs bénévoles mobilisés par le GDS.

Pour 2025, le GDS prévoit notamment :

- D'augmenter le nombre de bénévoles sur le territoire pour le suivi des piégeages de printemps et pour la validation des signalements de nids,
- D'augmenter le nombre de sites de piégeage de printemps (répartition en cours de construction),
- De négocier les tarifs avec les désinsectiseurs professionnels.

L'objectif 2025 sur Grand-Lac est de détruire 184 nids, pour un coût total de 23 849.11 €, déduction faite des aides du Conseil Départemental et du Fond Vert.

Comme en 2024, il est proposé que le territoire poursuive la participation à cette lutte en répartissant le financement à hauteur de 50 % pour Grand-Lac et de 50 % pour les communes. Ce financement passera par la signature d'une convention entre chaque entité et le GDS.

Ainsi, pour 2025, concernant Ontex, il est proposé que Grand-Lac soutienne le Groupement de Défense Sanitaire des Savoie via une enveloppe de **64,63 €**.

Les modalités de versement de la subvention sont inscrites dans la convention dédiée. Il est précisé que Grand-Lac a d'ores et déjà délibéré sur sa participation lors du conseil d'agglomération du 25 mars 2025.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** l'attribution de la subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents au versement de cette subvention.

#### Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73310 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

**Fait et délibéré, à Ontex, le 15/05/2025.**

**Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.**

Le président de séance,  
Christiane CARRIER.



Le secrétaire de séance,  
Lydie TANCHON.

